



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 9^e jour du mois de janvier 2017, à 19h00 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson (4)
MM Rémi Whittom (1)
Christian Grenier (2)
Alain Delarosbil (3)
Frédéric Delarosbil (6)
Hébert Huard (5)

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et Madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2016-12 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2016-12-01 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 décembre et des assemblées extraordinaires du 19 décembre 2016
5. Dépôt de document
6. Avis de motion en vue d'un règlement d'emprunt 2017-437 – pince de désincarcération
7. Avis de motion en vue d'un règlement d'emprunt 2017-435 – marche piétonnière
8. Autorisation pour lancer un appel d'offres en vue de l'acquisition d'une pince de désincarcération
9. Autorisation d'une demande de soutien financier visant l'embauche d'étudiants
10. Entente Paspébiac-Bonaventure sur l'accès aux activités aquatiques
11. Adoption du Règlement 2017-441 modifiant le Règlement 2007-295 sur l'accès à une première propriété résidentielle
12. Demande et autorisation pour la démolition d'un immeuble
13. Autorisation du septième paiement au consortium LFG-HONCO pour les travaux réalisés au projet du Complexe sportif
14. Autorisation du sixième paiement à la firme AXOR pour la gestion du projet du Complexe sportif
15. Adoption des comptes à payer
16. Suivi du budget
17. Rapport des conseillers
18. Affaires nouvelles
 - a. Acquisition d'une pelle – gratte 45-

19. Période de questions
20. Levée de la séance.

Il est proposé par **Madame Gina Samson** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2017- 01- 02 **4- ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 12 ET 19 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 décembre 2016 et des deux (2) assemblées extraordinaires du 19 décembre 2016 soient adoptés tels que rédigés.

Adoption unanime

2017-01- **5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE**

Aucun dépôt

2017-01-03 **6- AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PINCE DE DÉSINCARCÉRATION**

Avis de motion est donné par **Monsieur Christian Grenier** qu'à une séance subséquente, le conseil de la Ville de Paspébiac entend par voie de Règlement 2017-437 effectuer un emprunt pour procéder à l'acquisition d'une pince de désincarcération.

Adoption unanime

2017-01-04 **7- AVIS DE MOTION EN VUE DU REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES SITUÉ SUR LE BANC-DE-PÊCHE ET AUX ENTRÉE ET SORTIE DE PASPÉBIAC**

Avis de motion est donné par **Monsieur Frédéric Delarosbil** qu'à une séance subséquente, le conseil de la Ville de Paspébiac entend par voie de Règlement 2017-435 effectuer un emprunt pour procéder au remplacement de la marche piétonnière du bâtiment de service situé au Banc-de-Pêche et aux panneaux d'entrée et de sortie de la Ville de Paspébiac.

2017 – 01-05 **8- AUTORISATION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES VISANT L'ACQUISITION D'UNE PINCE DE DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'incendie recommande l'acquisition d'une pince de désincarcération pour intervenir dans les causes accidentelles;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement actuel ne répond plus aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour l'acquisition d'une pince de désincarcération apparaît dans le plan triennal d'immobilisation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil mandate la direction générale en collaboration avec le service de sécurité incendie à lancer un appel d'offres dont l'objectif est de connaître précisément le coût d'acquisition d'une pince de désincarcération.

Adoption unanime

2017-01-06 9- **AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN
FINANCIER POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS
PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT l'existence de programmes gouvernementaux pour soutenir l'embauche d'étudiants pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite pouvoir embaucher des étudiants au cours de la prochaine saison estivale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le Conseil municipal mandate la directrice du service de la culture et des loisirs de procéder aux demandes de subventions dans le cadre des programmes de soutien à l'embauche d'étudiants.

Adoption unanime

2017-01-07 10 - **ENTENTE PASPÉBIAC-BONAVENTURE SUR L'ACCÈS
AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Ville de Bonaventure a approché celle de la Ville de Paspébiac dans le but d'en arriver à une entente sur le coût et la participation des citoyens de Paspébiac aux activités aquatiques de la piscine publique de la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Ville de Paspébiac a analysé ladite proposition;

CONSIDÉRANT QUE la proposition est avantageuse à la fois pour les citoyens de Paspébiac et pour la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra aux citoyens de Paspébiac d'avoir un accès à l'ensemble des activités de la piscine de Bonaventure, au même titre et à des coûts similaires de ceux offerts aux citoyens de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil autorise le maire Monsieur Paul Arthur Blais et le directeur général à parapher les documents requis pour entériner ladite entente sur la base d'un montant annuel de quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-trois cents (4587.83\$) avant les taxes applicables.

Adoption unanime

2017-01-08

11-

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-441 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-295 PORTANT SUR L'ACCÈS À UNE PREMIÈRE PROPRIÉTÉ RÉSIDENIELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac offre aux citoyens qui construisent une nouvelle résidence ou encore à ceux qui acquièrent une première résidence, un crédit de taxe;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel pose des problèmes d'application;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et résolu que le conseil autorise les modifications suivantes au Règlement 2007-295 présentement en vigueur en établissant le Règlement 2017-441 :

1. Les citoyens qui acquièrent une première résidence sur le territoire de Paspébiac pourront bénéficier d'un crédit de taxe de 25% applicable l'année suivante de ladite acquisition à la condition d'avoir complété le formulaire permettant l'accès au crédit de taxe associé à l'acquisition d'une première résidence.
2. Les citoyens qui construisent, font construire, ou encore acquièrent une résidence neuve sur le territoire de la Ville de Paspébiac pourront bénéficier d'un crédit de taxe de 100% applicable à la première année suivant la construction et un crédit de taxe de 50% la deuxième année d'imposition de la taxe municipale à la condition d'avoir complété le formulaire permettant l'accès au crédit de taxe associé à l'acquisition d'une résidence neuve ou à la construction d'une nouvelle résidence.
3. Il est entendu que le crédit de taxe est applicable une fois que le, la ou les citoyens visés par le présent règlement ont complété entièrement les déboursés liés à leur compte de taxe annuel.
4. Les modifications au règlement entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017, et à la signature dudit règlement.

Adoption unanime

2017-01-09

12-

DEMANDE ET AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment longeant la rue du Banc, portant le numéro de lot 5 234 807 constitue une nuisance à la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend mettre aux normes la rue du Banc en relation avec le projet de réfection du réseau sanitaire du Banc-de-Pêche;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil mandate la direction générale d'inviter par écrit les dirigeants de la station radiophonique CHNC d'engager le processus de démolition du bâtiment inscrit au registre et situé sur le lot 5 234 807 afin que le bâtiment ciblé soit démoli dans les soixante jours de la réception de l'Avis.

Adoption unanime

2017-01-10

13 - ADOPTION D'UN SEPTIÈME PAIEMENT PROGRESSIF
DÛ AU CONSORTIUM ET ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
LFG-HONCO

CONSIDÉRANT QUE la construction du complexe sportif est amorcée depuis le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis 100 % ont été déposés et approuvés par le MELS;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la structure du complexe sportif est amorcée;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un septième paiement progressif a été formulée par l'entrepreneur général, en date du 31 décembre 2016 pour un montant de six cent treize mille quatre cent onze dollars et soixante-et-un cents (613 411.61\$), avant les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les plans d'architecture, des plans de structure, des plans d'ingénierie mécanique électrique, la mobilisation, l'excavation, les semelles de fondation, le remblayage, aménagement extérieur de base, la structure d'acier, la plomberie brute, l'électricité brute, la dalle de béton de base, les dalles de béton de l'étage et des estrades ont été complétés à 100% selon l'entrepreneur général et que les travaux intérieurs sont amorcés. La Ville de Paspébiac a versé depuis le début du chantier la somme de deux million six cent six mille huit cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt cents (2 606 825.80\$)

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire n'a pas terminé l'analyse de la demande du septième paiement et donc de préparer le certificat correspondant. Toutefois le gestionnaire du projet AXOR considère que si la Ville décidait de payer un montant visant à donner suite à la demande formulée par le consortium LFG-HONCO de le faire sous forme d'acompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil municipal autorise, donc, sous forme d'acompte, le service de la trésorerie à effectuer un paiement au montant de cinq cent soixante-quinze mille (575 000\$) avant les taxes applicables tout en indiquant que le gestionnaire du projet, AXOR, a signifié n'avoir aucune objection au versement de cette somme sous forme d'acompte et que le changement déjà indiqué portant sur l'enlèvement de la terre végétale n'a aucune incidence sur l'échéancier du projet du Complexe Sportif tel que soumis.

Adoption unanime

2017-01-11

14- ADOPTION D'UN SIXIÈME PAIEMENT TOUCHANT LA
FACTURATION D'AXOR GESTIONNAIRE DU PROJET
DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu un appel d'offres pour l'embauche d'un gestionnaire du projet du Complexe sportif et que l'adjudicataire Axor inc. est en fonction;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de chantier ont été tenues et se tiennent sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE la vérification des documents contractuels et des différents intervenants sont vérifiés;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance du chantier est constante;

CONSIDÉRANT QU'un sixième paiement est demandé et respecte en tout point l'appel d'offres et l'offre de services soumis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le sixième paiement du gestionnaire, assurant la gestion et la surveillance du mois de décembre 2016 du projet du complexe sportif au montant de dix mille sept cent soixante-quatorze dollars et vingt cents (10 774.20\$) incluant les taxes applicables.

Adoption unanime

2017-01-12 15. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Hebert Huard** et appuyé par **Madame Gina Samson** et résolu que les comptes à payer pour le mois de décembre 2016 au montant de trois cent quinze mille deux cent soixante-quatorze dollars et soixante-sept cents (315 274.67\$) soient approuvés pour paiement.

Adoption unanime

2017-01-13 16 – SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **monsieur Christian Grenier** et appuyé par **monsieur Frédéric Delarosbil** et résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 31 décembre 2016 soit adopté.

Adoption unanime

2017-01 17 – RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Rémi Whittom s'est adressé à l'auditoire en offrant ses vœux de bonne année, de santé et de travail pour l'année 2017. Il a par la suite fait rapport sur le chantier du Complexe sportif en indiquant que les travaux avaient repris lundi le 9 janvier, qu'ils évoluaient selon les échéanciers et qu'Hydro-Québec avait exécuté les travaux pour alimenter le bâtiment en électricité. Il a finalement invité les citoyens à profiter du Centre d'entraînement pour reprendre les exercices de mise en forme après la période des fêtes.

Monsieur Christian Grenier à l'exemple de monsieur Whittom, monsieur Grenier a formulé ses souhaits de bonne et heureuse année. Il a par la suite fait le bilan des activités et sorties du service de sécurité incendie et en indiquant une prochaine rencontre (mercredi le 11 janvier) des membres du comité inter-municipal en matière de sécurité incendie. Monsieur Grenier a aussi fait part des procédures de fusion et d'intégration en cours touchant les Offices Municipales d'Habitation de la région.

Monsieur Alain Delarosbil a indiqué avoir participé aux réunions de travail du Comité sur la préparation de la saison du Centre de plein air Les Monticoles, une saison bien amorcée depuis le 27 décembre. Il a aussi profité de l'occasion pour émettre et formuler ses vœux de Bonne Année et de bonne santé.

Madame Gina Samson a d'abord formulé les souhaits d'heureuse année et a invité les citoyens à prendre connaissance d'un magnifique service mis sur pied par le Centre d'Action bénévole soit le « petit plat givré » un service qui vise à rendre disponible pour les personnes âgées, malades ou démunies des repas à petit prix (3.50\$ ou 4.00\$). Madame Samson a aussi invité les citoyens de participer à l'éventuelle ouverture de la maison des Jeunes.

Monsieur Hébert Huard s'est principalement consacré à formuler des souhaits de bonne année, de santé et de richesse en 2017.

Monsieur Frédéric Delarosbil s'est aussi consacré à émettre ses vœux de bonne année, de santé pour 2017.

2017-01-14

18. AFFAIRES NOUVELLES

CONSIDÉRANT QU'une pelle (un 45) attachée à l'un des camions de déneigement s'est brisée à l'occasion d'une opération de déneigement dans la première semaine de janvier;

CONSIDÉRANT QUE la vie de ladite pelle a 22 ans d'usage;

CONSIDÉRANT l'urgence de commander une nouvelle pelle (une gratte 45) devant l'éventualité de nouvelles précipitations;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée à Robitaille équipement inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service représente une somme de dix mille cinq cent quarante-cinq dollars (10545\$) avec les attaches requises pour l'installation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que la direction générale enclenche le procédure d'acquisition en collaboration avec le responsable des opérations de déneigement pour un montant de dix mille cinq cent quarante-cinq (10 545\$) avant les taxes applicables et d'assurer le financement de l'acquisition par le biais du Fonds de roulement et enfin d'autoriser la directrice du service de la Trésorerie, madame Annie Chapados et, le maire Paul-Arthur Blais de signer les documents requis à ladite acquisition.

Adoption unanime

2017-01

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-01-15

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 20h55.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, directeur général et greffier